

ENERGIE Eure-et-Loir

COMITE SYNDICAL

Jeudi 12 octobre 2023

14h30 – Chambre de Commerce et d'industrie d'Eure-et-Loir – CHARTRES

(émargement à partir de 14h00)



1. Actualités

2. Administration générale / Ressources humaines :

a. Mise à jour du tableau des effectifs (créations de poste)

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par son organe délibérant.

Aussi, en vue de renforcer le pôle communication d'ENERGIE Eure-et-Loir, il sera proposé au Comité Syndical, la création d'un poste d'assistant communication sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Par ailleurs, en vue de pourvoir un poste au sein de la direction du syndicat devenu vacant cet été suite au décès soudain de Monsieur Jacques LE GUYEC, il est également mis à l'ordre du jour l'ouverture de ce poste sur les grades d'attaché, d'attaché principal, d'ingénieur et d'ingénieur principal.

b. Convention avec l'ADEME pour le financement de deux postes de conseiller en énergie partagée et des dépenses de communication / équipements

L'ADEME a retenu la candidature présentée par ENENGIE Eure-et-Loir dans le cadre du financement de 2 postes de conseiller en énergie partagée ainsi que des dépenses de communication et d'équipements. En l'état, cela représente une enveloppe pouvant aller jusqu'à 225 000€ sur 3 ans.

En contrepartie de ces financements, le syndicat s'engage notamment sur 4 ans à réaliser au moins 48 bilans et suivis énergétiques ainsi que des actions de communication et de sensibilisation des équipes communales (élus et services).

c. Mise à jour de la composition du bureau syndical

Depuis le décès de Monsieur BEZAUD en janvier 2022, le bureau syndical se compose de 19 membres.

N'ayant pas été remplacé, les services de la Préfecture nous ont interpellé sur la nécessité de prendre une nouvelle délibération afin de modifier la composition du bureau syndical, celui-ci passant ainsi de 20 à 19 membres.

3. TELECOM : conventions avec les opérateurs BOUYGUES et Nexloop pour l'utilisation des appuis communs de distribution d'électricité et pour l'utilisation des infrastructures souterraines

Le code des postes et des communications électroniques et le cahier des charges de distribution publique d'électricité autorisent l'installation de réseaux de communications électroniques sur les supports du réseau électrique.

En leur qualité d'opérateurs, BOUYGUES et Nexloop ont respectivement sollicité ENERGIE Eure-et-Loir pour bénéficier de ce dispositif. Dans ce cadre, il convient d'établir une convention spécifique tripartite avec Enedis et chaque opérateur.

De même, une convention s'avère également nécessaire afin de permettre à ces opérateurs d'utiliser les infrastructures souterraines d'ENERGIE EL pour le passage de leurs réseaux.

Pour mémoire, ces types de conventions ont déjà été mis en œuvre pour le compte d'autres opérateurs.

4. FINANCES :

1. Budgets supplémentaires 2023

Détail des budgets disponible sur notre site internet : <https://www.energie28.fr/>

 ENERGIE Eure-et-Loir PROJETS DE BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2023				BUDGET PRINCIPAL Service Public de l'électricité et de gaz (M57)				
				RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET	
F O N C T I O N N E M E N T	D E P E N S E S	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		578 500,00		578 500,00	
		012	CHARGES DE PERSONNEL		1 470 250,00	14 100,00	1 484 350,00	
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE		5 167 133,00	-161 650,07	5 005 482,93	
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			530,00	530,00	
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 421 742,00	1 785 701,74	4 207 443,74	
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		403 000,00	-10 150,00	392 850,00	
	TOTAL					10 040 625,00	1 628 531,67	11 669 156,67
	R E C E T E S	013	ATTENUATION DE CHARGES		7 000,00	10 000,00	17 000,00	
		70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES		719 000,00	37 000,00	756 000,00	
		73	IMPOTS ET TAXES		5 740 000,00	980 000,00	6 720 000,00	
74		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		15 000,00		15 000,00		
75		PRODUITS DE GESTION COURANTE		3 381 625,00	83 850,00	3 465 475,00		
042		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		178 000,00		178 000,00		
		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1			517 681,67	517 681,67		
TOTAL					10 040 625,00	1 628 531,67	11 669 156,67	
I N V E S T I S S E M E N T	D E P E N S E S	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 071,89			9 071,89	
		204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES		70 000,00		70 000,00	
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 190 000,00	37 000,00	5 000,00	2 232 000,00	
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 317 269,80	10 119 122,00	817 685,47	14 254 077,27	
		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		6 500,00		6 500,00	
		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	1 908 200,00		-300 000,00	1 608 200,00	
		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			300 000,00	300 000,00	
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	520 035,62	2 527 000,00	-653 992,89	2 393 042,73	
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		178 000,00		178 000,00	
			SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1			3 512 433,85	3 512 433,85	
TOTAL				7 944 577,31	12 937 622,00	3 681 126,43	24 563 325,74	
R E C E T E S	13	SUBVENTIONS	3 611 291,12	3 473 880,00	148 133,73	7 233 304,85		
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		4 100 000,00	-4 100 000,00			
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES		12 000,00	9 093 202,13	9 105 202,13		
	45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	1 751 517,91	2 527 000,00	-653 992,89	3 624 525,02		
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 421 742,00	1 785 701,74	4 207 443,74		
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		403 000,00	-10 150,00	392 850,00		
TOTAL				5 362 809,03	12 937 622,00	6 262 894,71	24 563 325,74	

 ENERGIE Eure-et-Loir PROJETS DE BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2023				BUDGET ANNEXE Eclairage Public (M57)				
				RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET	
F O N C T I O N N E M E N T	D E P E N S E S	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		1 677 000,00	-186 684,62	1 490 315,38	
		012	CHARGES DE PERSONNEL		242 000,00	-26 000,00	216 000,00	
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE				0,00	
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 414 833,00	42 073,07	2 456 906,07	
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		1 187 100,00	-40 000,00	1 147 100,00	
			DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				0,00	
	TOTAL					5 520 933,00	-210 611,55	5 310 321,45
	R E C E T E S	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES				0,00	
		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		1 213 000,00	-4 279,68	1 208 720,32	
		75	PRODUITS DE GESTION COURANTE		3 898 933,00	-184 331,87	3 714 601,13	
77		PRODUITS EXCEPTIONNELS						
042		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		409 000,00	-22 000,00	387 000,00		
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1							
TOTAL					5 520 933,00	-210 611,55	5 310 321,45	
I N V E S T I S S E M E N T	D E P E N S E S	204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	280 626,80	90 000,00		370 626,80	
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				0,00	
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 225 175,63	6 511 000,00	172 824,69	7 909 000,32	
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	44 884,95	98 000,00	-90 114,49	52 770,46	
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		409 000,00	-22 000,00	387 000,00	
			SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1			1 232 431,16	1 232 431,16	
TOTAL				1 550 687,38	7 108 000,00	1 293 141,36	9 951 828,74	
R E C E T E S	13	SUBVENTIONS	939 853,68	2 738 067,00	163 751,62	3 841 672,30		
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES		670 000,00	1 749 810,77	2 419 810,77		
	45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	78 454,09	98 000,00	-90 114,49	86 339,60		
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 414 833,00	42 073,07	2 456 906,07		
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		1 187 100,00	-40 000,00	1 147 100,00		
		SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1						
TOTAL				1 018 307,77	7 108 000,00	1 825 520,97	9 951 828,74	

 ENERGIE Eure-et-Loir PROJETS DE BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2023				BUDGET ANNEXE Conseil Energétique - MdE (M57)			
				RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET
F O N C T I O N N E M E N T	D E P E N S E S	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		685 000,00	18 000,00	703 000,00
		012	CHARGES DE PERSONNEL		368 000,00	44 000,00	412 000,00
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE		138 200,00	14 000,00	152 200,00
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		188 800,00	-83 800,00	105 000,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		334 300,00	125 000,00	459 300,00
			DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				
TOTAL				0,00	1 714 300,00	117 200,00	1 831 500,00
R E C E T E S		013	ATTENUATION DE CHARGES		17 600,00	10 000,00	27 600,00
		70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES		57 500,00		57 500,00
		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		110 000,00	8 000,00	118 000,00
		75	PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 529 200,00	56 000,00	1 585 200,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			43 200,00	43 200,00
			EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				
TOTAL				0,00	1 714 300,00	117 200,00	1 831 500,00
I N V E S T I S S E M E N T	D E P E N S E S	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
		204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	810 799,58	520 000,00		1 330 799,58
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 000,00	-2 000,00	2 000,00
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE				
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			43 200,00	43 200,00
TOTAL				810 799,58	524 000,00	41 200,00	1 375 999,58
R E C E T E S		13	SUBVENTIONS				
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES		900,00	112 225,92	113 125,92
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		188 800,00	-83 800,00	105 000,00
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		334 300,00	125 000,00	459 300,00
			SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1			698 573,66	698 573,66
TOTAL				0,00	524 000,00	851 999,58	1 375 999,58

 ENERGIE Eure-et-Loir PROJETS DE BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2023				BUDGET ANNEXE IRVE (M4)			
				RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET
F O N C T I O N N E M E N T	D E P E N S E S	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		170 000,00	38 081,80	208 081,80
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE			100,00	100,00
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		18 000,00	1 000,00	19 000,00
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		46 000,00	-46 000,00	0,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		29 000,00	-19 000,00	10 000,00
			DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				
TOTAL					263 000,00	-25 818,20	237 181,80
R E C E T E S		013	ATTENUATION DE CHARGES				
		70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES		13 000,00		13 000,00
		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		218 000,00	-33 318,20	184 681,80
		75	PRODUITS DE GESTION COURANTE		32 000,00	7 500,00	39 500,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				
			EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				
TOTAL					263 000,00	-25 818,20	237 181,80
I N V E S T I S S E M E N T	D E P E N S E S	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
		204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES				
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 942,12	75 000,00	-41 008,15	84 933,97
		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	9 900,00			9 900,00
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE				
			SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1				
TOTAL				60 842,12	75 000,00	-41 008,15	94 833,97
R E C E T E S		13	SUBVENTIONS	6 079,84		-1 491,25	4 588,59
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				0,00
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES				0,00
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				0,00
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		46 000,00	-46 000,00	0,00
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		29 000,00	-19 000,00	10 000,00
	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1			80 245,38	80 245,38		
TOTAL				6 079,84	75 000,00	13 754,13	94 833,97

2. Orientations budgétaires 2024 (dont programme d'enfouissement, barème des aides et règlements)

Orientations budgétaires 2024 et barème des aides disponibles sur notre site internet : <https://www.energie28.fr/>

5. PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES : EneR CENTRE-VAL DE LOIRE – rapport du mandataire 2022

Rapport complet disponible sur notre site internet : <https://www.energie28.fr/>

Chaque année le mandataire d'ENERGIE Eure-et-Loir auprès de la SEM EneR CENTRE VAL DE LOIRE, Monsieur Xavier NICOLAS, établit un rapport pour l'exercice écoulé. Ce document doit être présenté et validé, après débat, par le comité syndical.

Ci-après figure un résumé des éléments contenus dans le rapport :

❖ Les représentants d'ENERGIE Eure-et-Loir

Administrateur de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : Monsieur Xavier NICOLAS

Autres Mandateurs EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, élus d'ENERGIE Eure-et-Loir : Madame Christelle LORIN et Monsieur Guy CHAMPION.

❖ Les projets en développement

○ PHOTOVOLTAÏQUE

La SAS VAL DE LOIRE SOLAIRE - Projets photovoltaïques en région Centre-Val de Loire

Si les projets arrivés à maturité au 1^{er} trimestre 2022 représentaient une puissance totale de 3182 kWc et un investissement global de 4 100 k€, la puissance des 20 premiers projets arrivant en phase d'industrialisation au 3^{ème} trimestre a été portée à 4782 kWc.

Le Conseil d'administration a donné son accord sur les conditions du financement bancaire, le nantissement des parts sociales et le montant complémentaire des Comptes Courants d'Associés (CCA) à apporter par la SEM.

Projet photovoltaïque en toiture EUROWIPES PV (28)

La SEM EneR CENTRE VAL-DE LOIRE développe une centrale photovoltaïque 500 kWc sur la toiture du futur bâtiment de stockage de la SEM TERRITOIRES DEVELOPPEMENT. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'obligation d'achat.

Le Conseil d'Administration a validé l'offre bancaire de la BPVF en vue du financement de la construction du parc PV en toiture EUROWIPES et acté les attributions pour le marché public de la construction de la centrale.

Le calendrier :

- Démarrage des travaux pour construction centrale : 1^{ère} semaine de décembre 2022
- Fin de la construction – lot installation centrale : mars 2023
- Mise en service : ENEDIS annonce un délai de raccordement à septembre 2023

Projet PV NOGENT-LE-ROTROU (SAS ENER28)

Le Conseil d'Administration (CA) a validé l'augmentation de puissance du projet matérialisée par la construction d'une extension (tranche 2 d'une puissance de 1,6 MWc), 12 mois après la mise en service de la 1^{ère} tranche (5 MWc).

Le CA a acté les conditions administratives et financières relatives au portage de ce projet ainsi que procédé au lancement des marchés de construction et à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Dates à retenir

- Avril 2023 : début des travaux de la partie photovoltaïque
- Octobre 2023 : mise en service de la centrale

Projets photovoltaïques au sol BOURGES PORTSEC et BOURGES QUATRES VENTS

Dans le cadre de ses échanges avec la ville de Bourges et la communauté d'agglomération de Bourges Plus, le SDE 18 et EneR CENTRE VAL-DE LOIRE sont parvenus à obtenir un accord des deux collectivités pour travailler à la mise en œuvre de 2 projets photovoltaïques sur le périmètre de la ville de Bourges. (Projet PORTSEC : entre 15MWc et 30MWc ; pour le projet LES QUATRES VENTS entre 5 et 6 MWc).

Les Parties ont créé une société de projet (SAS) par projet, pour développer, financer, construire et exploiter chaque projet photovoltaïque sol.

Le Conseil d'Administration (CA) a approuvé la création des SAS BOURGES SOLAIRE Port Sec et BOURGES SOLAIRE Les Quatre Vents, et acté les conditions administratives et financières relatives au portage de ces deux projets. Il a par ailleurs sélectionné la société ECR Environnement pour la réalisation des Etudes d'Impact Environnemental de ces centrales PV au sol.

Projet PV NEUILLE PONT PIERRE SUD (SAS ENER37)

Le Conseil d'Administration a validé l'augmentation de puissance du projet matérialisée par la construction d'une extension (tranche 2 d'une puissance de 2,4 MWc), 12 mois après la mise en service de la 1ère tranche (5 MWc).

Le CA a acté les conditions administratives et financières relatives au portage de ce projet ainsi que procédé au lancement des marchés de construction et à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Dates à retenir

- Avril 2023 : Début des travaux de la partie photovoltaïque
- Février 2024 : Mise en service de la centrale (délais max raccordement)

Projet PV NEUILLE PONT PIERRE NORD (SAS ENER37)

Le Conseil d'Administration a été informé que le marché subséquent sur les prestations de maîtrise d'œuvre du projet PV au sol de NEUILLE PONT PIERRE Nord a été attribué, par les pouvoirs conférés au Président, à la SAS INDDIGO.

- o **HYDROELECTRICITE**

Projet SAS FORCES HYDRAULIQUES DE DESCARTES

Le Conseil d'Administration a décidé l'abandon du projet et définit les modalités administratives et financières relatives à la clôture de ce dossier.

❖ Les partenariats de développement

VALIDATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEVELOPPEUR SUNTI.

Le Conseil d'Administration a validé à l'unanimité la signature d'une convention de partenariat avec SUNTI en vue du développement d'une centrale PV au sol sur la commune de SEMBLANCAY (37).

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SOL DE NOUATRE (37)

Dans le cadre d'échanges avec la société VMH Energies, EneRCVL a été informée d'une opportunité d'investissement dans un projet PV porté par VMH Energie sur la commune de NOUATRE. A cet égard, le conseil d'administration a autorisé le Président à signer la lettre d'engagement (sous conditions suspensives) en vue de s'associer avec VMH Energies et SOREGIES sur le projet de Nouâtre. Toutefois, VMH Energies n'ayant pas donné suite au partenariat, le projet est considéré comme abandonné (aucune dépense engagée par la SEM).

PROPOSITION DE PARTENARIAT AVEC ELAWAN

La SAS ELAWAN a souhaité conclure un nouveau partenariat avec la SEM sur des projets PV au sol et a présentée au CA sa proposition. Toutefois, au vu de la présentation qui a été faite des projets proposés par ELAWAN, le conseil d'administration décide de ne pas donner suite, les communes n'étant pas favorables aux projets de CHAMPIGNY SUR VEUDE (37) et MASSAY (18).

PARTENARIAT BAWAY.RE ET CHATEAUROUX METROPOLE – PROJETS PV AU SOL (36)

Le projet photovoltaïque situé sur le territoire de la Métropole de Châteauroux a été présenté au conseil d'administration. Au vu de la présentation qui a été faite du projet de partenariat avec BAWAY.RE et Châteauroux Métropole pour le projet PV au sol de la Martinerie, le conseil d'administration a autorisé la SEM à travailler le partenariat avec BAWAY.RE et Châteauroux Métropole. Toutefois, suite aux échanges, et compte tenu des modifications de la teneur du partenariat proposé par BAWAY.RE, les administrateurs ont, par la suite, décidé de se retirer du projet, mais de rester en accompagnement de Châteauroux Métropole.

CONVENTION NEST (12/10/2022)

Le collectif Nouvelles Energies en Sud Touraine a sollicité EneR CENTRE-VAL DE LOIRE afin de l'accompagner dans la négociation visant pour lui à intégrer des SAS qui porteront des projets EnR sur son territoire. A cet effet, NEST et EneRCVL ont signé une convention de partenariat permettant à EneRCVL d'agir pour le compte du collectif NEST dans la négociation avec des tiers ou dans la rédaction de document technico-économique. La convention prévoit une rémunération d'EneRCVL au temps passé.

PARTENARIAT AVEC LES SURVOLTES DU CANAL

Suite aux échanges de la SEM avec la Métropole d'Orléans, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été publié par la Métropole Orléanaise afin d'identifier un partenaire susceptible de l'accompagner dans la solarisation de son patrimoine, par le biais de la création d'une SAS dédiée dans laquelle la ville d'Orléans et la Métropole d'Orléans seraient associées. Le potentiel est évalué à environ 9 MWc.

Compte tenu des critères de jugement des candidats, il a été acté d'associer par convention le collectif citoyen local (Association Les Survoltés du Canal) à la réponse de la SEM à l'AMI. La convention prévoit également qu'EneRCVL pourra être amenée à réaliser un avant-projet sommaire dans le cadre de projets hors AMI, développé en propre par le collectif citoyen.

❖ Les marchés publics de prestations

LANCEMENT DES MARCHES PUBLICS – ACCORDS-CADRES A MARCHES SUBSEQUENTS

En début d'année, le conseil d'administration validait le lancement des Marchés Publics en procédures adaptées, pour les accords-cadres relatifs aux Prestations d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage, de Maitrise d'Œuvre et d'Etudes d'impacts. A l'issue des procédures, les sociétés ORKANE et INDDIGO ont été attributaires de l'accord-cadre sur la maîtrise d'œuvre et les sociétés AEPE GINGKO, ECR Environnement et Théma Environnement attributaires de l'accord-cadre sur les Etudes d'Impacts Environnementales.

❖ Administration et fonctionnement de la SEM

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Sébastien CLEMENT a été désigné représentant du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) au Conseil d'Administration de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE en remplacement de Monsieur Philippe BEHAEGEL, démissionnaire.

LES EFFECTIFS

François-Olivier QUEGUINER a intégré les effectifs de la SEM au 1^{er} août 2022 suite à la validation de sa période d'essai entre mars et juillet 2022. Il est engagé au poste d'Ingénieur - Chargé de développement projets EnR.

Joel RABEMIHANTA a intégré fin septembre 2022 les équipes de la SEM en contrat d'apprentissage comme appui administratif et financier.

Les administrateurs souhaitent se positionner sur l'AMI « Générateur de projet » lancé par l'ADEME sur le périmètre de la région Centre-Val de Loire pour la mise en place d'un poste de chargé de missions EnR auprès des collectivités. Le salarié serait recruté par une structure (EPCI ou autre) pour des missions d'accompagnement des collectivités locales sur les projets EnR. Le salaire et l'équipement seront financés à 50 % par l'ADME sur la base d'un CDD de 3 ans.

LES LOCAUX

Les administrateurs ont approuvé la proposition du Président sur le déménagement des bureaux de la SEM.

❖ Clôture comptable 2022

Les chiffres « Réalisé 2022 » sont calculés d'après le projet de clôture comptable pour la présentation au Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2023.

Les chiffres « Prévisionnel 2022 » sont issus du plan d'affaires présenté en juin 2022.

Le résultat est dans un premier temps présenté sans l'affaire Barrage Hydroélectrique de Descartes.

	REALISE 2022	PREVISIONNEL 2022
RECETTES		
total des produits	230 802 €	258 103 €
CHARGES		
dépenses des charges	368 314 €	360 995 €
Résultat comptable	-137 512 €	-102 892 €
Hors affaire Descartes, le résultat comptable pour 2022 est de -137 512 €, le plan d'affaires prévoyait un déficit de 102 892 €.		
Impact du projet DESCARTES	-356 822 €	
Résultat comptable 2022	-494 334 €	
Le résultat comptable pour 2022 est un déficit de 494 334 €.		

❖ La SEM : ACTIONNARIAT ET CAPITAL

Le capital de la SEM a été porté de 4 000 000€ à 10 000 000€.

Le capital est ainsi réparti au 31/12/2022 :

	Capital versé au au 01/01	Capital versé au 31/12	Capital restant à verser	Capital	Participation	Nombre d'actions
SIEIL	3 650 000	1 050 200	350 200	5 050 400	50,50%	12 626
SIDELC	74 800	37 400	12 600	124 800	1,25%	312
Energie Eure-et-Loir	766 800	1 075 000	358 200	2 200 000	22,00%	5 500
SDEI	150 000	75 000	25 000	250 000	2,50%	625
SDE18	50 000	75 000	25 000	150 000	1,50%	375
Yonne Energie	150 000	75 000	25 000	250 000	2,50%	625
Nievre Energies	150 000	75 000	25 000	250 000	2,50%	625
SIPEnR	75 200	37 400	12 200	124 800	1,25%	312
SOREGIES	516 000	175 000	59 000	750 000	7,50%	1 875
SERGIES	250 000	75 000	25 000	350 000	3,50%	875
SICAP	83 600	125 000	41 400	250 000	2,50%	625
GEDIA	83 600	125 000	41 400	250 000	2,50%	625
Appel de fond SEM	6 000 000	3 000 000	1 000 000	10 000 000	100%	25 000

6. Mobilité : rapport du mandataire 2022 relatif à la SPL MODULO

Rapport complet disponible sur notre site internet : <https://www.energie28.fr/>

Conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi du 7 juillet 1983, n°83 - 597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales, le mandataire d'ENERGIE Eure-et-Loir auprès de la SPL MODULO, Monsieur Xavier NICOLAS, établit un rapport pour l'exercice écoulé. Ce document doit être présenté et validé, après débat, par le comité syndical.

Pour mémoire, ENERGIE Eure-et-Loir a signé un contrat de quasi-régie aussi appelé « *in house* » avec la SPL MODULO pour la gestion, l'exploitation, la supervision et la maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur son territoire prenant effet au 1^{er} avril 2022.

❖ **Organisation de la SPL MODULO :**

Monsieur Sébastien CLEMENT est Président-Directeur-général de la SPL MODULO.

Messieurs Alain BRUNET et Bruno ROULOT sont vice-Présidents de la SPL.

Emilie MOTHE est Présidente de l'assemblée spéciale des petits actionnaires.

Monsieur Christophe BONNIEZ est Vice-Président de l'Assemblée Spéciale de la société.

La SPL MODULO s'organise comme suit :

- Une Assemblée Spéciale des petits actionnaires (mise en place le 19 mars 2021),
- Un Conseil d'Administration regroupant les principaux actionnaires et un représentant de l'Assemblée Spéciale des petits actionnaires,
- Une Assemblée Générale regroupant l'ensemble des actionnaires.

Depuis sa mise en place, chaque Conseil d'Administration est précédé d'une Assemblée Spéciale dont les ordres du jour sont identiques aux délibérations prises en Conseil d'Administration.

❖ **Faits marquants :**

❖ Nouveaux membres :

- Agrégation du cessionnaire ENERGIE Eure-et-Loir comme nouvel actionnaire, par la cession d'une action du SIDELC et validation de son entrée à l'Assemblée Spéciale de la SPL MODULO ;
- Agrégation du cessionnaire Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE 54) comme nouvel actionnaire, par la cession d'une action du SIEM et validation de son entrée à l'Assemblée Spéciale de la SPL MODULO.

❖ Organisation :

- Démission du PDG de MODULO Monsieur Philippe BEHAEGEL et nomination du nouveau PGD de MODULO, Monsieur Sébastien CLEMENT ;
- Autorisation du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général ;
- Réorganisation des services et nomination de Monsieur Johan FERCHUAD en qualité de responsable de la société MODULO.

❖ Marché et Tarification :

- Adoption d'une nouvelle tarification pour les adhérents MODULO et les autres usagers ;
- Validation de la prolongation du marché actuel de la gestion et de la maintenance des IRVE afin d'effectuer un lancement de consultation courant septembre 2022 ;
- Validation d'un nouveau type de marché publié avec négociation pour appel d'offres d'exploitation et de maintenance des IRVE, et validation d'une nouvelle grille tarifaire pour les usagers.

❖ **Grille tarifaire :**

Tarifs usagers TTC
ABONNÉS MODULO
Points de charge jusqu'à 25kW en courant alternatif (Type 2, prise EF)
0,40€ / kWh + 0,07€ /min au-delà de 4h de session (4,20€/h)
Points de charge jusqu'à 25kW en courant continu (CCS, Chademo)
0,40€ / kWh + 0,07€ /min au-delà de 2h de session (4,20€/h)
Points de charge entre 26kW et 200kW en courant continu (CCS, Chademo)
0,50€ / kWh + 0,20€ /min au-delà de 1h de session (12€/h)
RECHARGE A L'ACTE POUR LES NON-ABONNÉS
Recharge 30% plus chère que les tarifs abonnés
AUTRES ABONNÉS
Selon grille tarifaire en vigueur et frais de gestion propre à votre opérateur de mobilité. Pour information, MODULO propose en moyenne ses tarifs abonnés + 20% aux opérateurs de mobilités.
INFORMATIONS
Les décomptes sont réalisés à la minute et au dixième de kWh. Les abonnés MODULO ne paient pas les €/min de dépassement de session la nuit lorsqu'ils se branchent entre 20h00 et 8h00 sur les points de charge jusqu'à 25kW.
AUTRES PRESTATIONS
Carte et Badge : 10€

❖ **Bilan financier :**

Concernant le bilan financier de la SPL MODULO, le résultat de l'exercice 2021 est de 81 660 euros, affecté en totalité comme suit :

- Report à nouveau débiteur : 18 727 euros,
- Réserve légale : 9 540 euros,
- Autres réserves : 53 393 euros.

Quant à l'exercice 2022, il fait apparaître un résultat positif de 63 306 euros (chiffre issu de la clôture prévisionnelle 2022 au 31 mars 2023).

L'apport en compte courant d'un montant de 150 000 € apporté par le SIEIL en 2018 et reconduit pour une durée de 2 ans par décision du Conseil d'administration en 2020 a été remboursé à hauteur de 50 000 € courant 2021. Le solde de 100 000 € a été remboursé en juin 2022.

Le montant restant correspond au montant des intérêts en compte courant d'associés pour 3 429 €.

❖ **Effectifs :**

La SPL connaît une forte croissance de son activité avec l'arrivée de nouveaux actionnaires et usagers. Cet accroissement notable nécessite une réorganisation interne pour accompagner au mieux ses adhérents, dans ce cadre et afin de dimensionner la SPL de manière pérenne sur les sujets techniques et administratifs, le conseil d'administration a validé le recrutement de 3 nouveaux collaborateurs au cours de l'exercice 2022.

❖ Répartition du capital de la SPL MODULO au 31 décembre 2022 :

ENTITES	NOMBRE ACTIONS	MONTANTS	Répartition %
SIEIL (37)	189	18 900 €	19.81 %
SIDELC (41)	189	18 900 €	19.81 %
SIEM (51)	189	18 900 €	19.81 %
Commune de Puisieux (45)	1	100 €	0.10 %
FDEA (08)	95	9 500 €	9.96 %
Commune de Dadonville (45)	1	100 €	0.10 %
Commune de Briarres sur Essonne (45)	1	100 €	0.10 %
SEGRhin (68)	95	9 500 €	9.96 %
SDEV (88)	95	9 500 €	9.96 %
FUCLEM (55)	95	9 500 €	9.96 %
Commune de Chalons en Champagne (51)	1	100 €	0.10 %
SDE (18)	1	100 €	0.10 %
EEL (28)	1	100 €	0.10 %
SDE (54)	1	100 €	0.10 %
Capital	954	95.400 €	100 %

Il est également précisé que la Métropole du Grand Nancy a sollicité son entrée au capital de la SPL MODULO pour le premier trimestre 2023 par une cession d'action via le SIEM 51.